

[Texte]

November 1983, comments were asked for from various groups, and in March 1984 the modified proposal was brought forward and there was agreement amongst the four provinces previously mentioned and the three major red meat groups. Legislation was brought in, and regrettably, it was not passed at that time. But now Bill C-25 is before us, and we are certainly proposing that it be passed as quickly as possible.

The federal government and the Provinces of Ontario, Manitoba, Saskatchewan and Alberta have already collaborated to produce draft agreements under which improved systematic stabilization could be put in place for cow-calf, backgrounders, slaughter cattle, sheep and hogs. Via these agreements, the producers and participating provinces would be able to join tripartite stabilization programs for these commodities and the present federal stabilization programs for slaughter cattle, sheep and hogs would be terminated. In participating provinces, present stabilization programs for cattle, sheep and hogs would be phased out, so that at least for these provinces participating, normal competitive forces rather than diverse provincial stabilization programs or ad hoc payments would determine the location of production. The Balkanization of the market and country that now maintains would be eliminated. Canada cannot afford to have production take place on the basis of competitive subsidies whose motivation is an ill-considered search for self-sufficiency regardless of local costs of production.

Tripartite stabilization can proceed without all provinces participating. Not all provinces might sign agreements now, but the agreement would be open to provinces to join later. Therefore, the absence of universal acceptance the tripartite stabilization is not a reason for not going ahead.

The tripartite proposals provide for producers to share the premium cost. This is desirable because a producer premium component permits the plan, consistent with a given level of government funding, to make higher payments in times of poor prices. Payments at these levels could well unduly stimulate production if they were not partly financed by producers.

• 1545

Now for Ontario's position. Ontario has been without comprehensive stabilization programs in red meat throughout the 1980s. We have stood committed to an improved national program on that basis and have declined to put in place a provincial program. But in the face of the need to provide satisfactory stabilization for our producers and benefits to them in line with those received elsewhere, provincial action must be taken if national action does not take place. Our producers are demanding equal treatment and their arguments in favour of equal treatment cannot be refuted.

Despite the existence of generous stabilization in other provinces, Ontario has not yet introduced parallel programs. In 1982 we took the initiative to provide tripartite and told our producers that there would be no provincial programs because a national program would soon be introduced. In the autumn

[Traduction]

intéressés ont été invités à faire part de leurs observations et en mars 1984, les propositions modifiées ont été déposées et les quatre provinces susmentionnées ainsi que les trois principales associations de producteurs de viande rouge sont tombées d'accord. Un projet de loi a été déposé mais malheureusement, il n'a pas été adopté à l'époque. Maintenant nous espérons que le projet de loi C-25 sera adopté le plus rapidement possible.

Le gouvernement fédéral et les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont déjà conjointement élaboré des projets d'accord aux termes desquels une stabilisation systématique et améliorée pourrait être mise en oeuvre pour les éleveurs de génisses, de *back-grounders* de bovins de boucherie, de moutons et de porcs. Grâce à ces accords, les producteurs et les provinces participantes pourront adhérer à des programmes de stabilisation tripartites, les programmes fédéraux actuels de stabilisation pour les bovins de boucherie, les ovins et les porcins étant liquidés. Dans les provinces participantes, les programmes actuels de stabilisation pour les bovins, les ovins et les porcins seraient supprimés par étapes, si bien que les forces du marché plutôt que les programmes de stabilisation provinciaux et autres paiements, détermineraient l'implantation de la production. Cela aurait pour effet de supprimer la balkanisation du marché. Le Canada ne peut pas se permettre une production fondée sur des subventions concurrentielles ayant pour objet une autonomie qui ne tiendrait pas compte des coûts de production locaux.

Un programme de stabilisation tripartite peut être mis en oeuvre sans que toutes les provinces y adhèrent. Même si toutes les provinces n'y adhèrent pas immédiatement, elles pourraient le faire par la suite. Donc le refus de certaines provinces d'y adhérer dès maintenant n'est pas un motif valable pour ne rien faire.

Aux termes du régime tripartite, les producteurs partageraient le coût des primes. Grâce à ces contributions de producteurs, en période de basse conjoncture, on pourrait verser des primes de stabilisation plus élevées. Or, en l'absence d'une participation financière des producteurs, des versements plus élevés risqueraient de trop stimuler la production.

J'en arrive maintenant à la position de l'Ontario. L'Ontario n'a pas eu un régime de stabilisation général pour les viandes rouges depuis le début des années 80. En attendant la mise en place d'un régime national, nous n'avons rien fait au plan provincial. Mais si des progrès ne sont pas réalisés au plan national, nous serons obligés d'aller de l'avant pour assurer une stabilisation satisfaisante à nos producteurs, conforme à ce que touchent les producteurs des autres provinces. Nos producteurs exigent en effet des subventions égales à celles dont bénéficient les producteurs des autres provinces.

Donc, malgré l'existence de régimes de stabilisation généraux dans d'autres provinces, l'Ontario jusqu'à présent n'a encore rien fait. En 1982, nous avons fait savoir à nos producteurs que nous ne comptons pas mettre sur pied un régime provincial, un régime national devant être créé très prochaine-